

Calendrier

Secrétariat de l'Union :

LUNDI 5 JANVIER A 14H

Commission

Exécutive de l'UD :

JEUDI 22 JANVIER A 14H

Congrès

confédéral à Dijon :

DU 20 AU 24 AVRIL 2026

Congrès

de l'UD FO 94 :

LUNDI 22 JUIN A 9H

Formation syndicale :

Le **calendrier 2026** est en ligne sur notre site ainsi que le formulaire d'inscription www.fo94.fr.

Liste des stages 2026 inscriptions ouvertes

● **Découverte-1^{er} niveau**

(indispensable pour tout adhérent) **4 stages :**

☞ **du 2 au 6 février**

URGENT des places encore disponibles

ou ☞ **du 15 au 19 juin**

ou ☞ **du 14 au 18 sept.**

ou ☞ **du 7 au 11 déc. 2026**

● **Négociateur**

du 10 au 12 mars 2026

● **Fonctionnement du syndicat et communication**
du 13 au 17 avril 2026

● **Connaître ses droits**

du 1^{er} au 3 septembre 2026

● **Formation CSE**

du 5 au 9 octobre 2026

● **Formation SSCT Santé Sécurité Conditions de Travail**

du 2 au 6 novembre 2026

SOMMAIRE

P 1 Horaires d'ouverture de l'UD pendant les congés scolaires

P 2 Soutien de l'UD-FO 94 à la grève des personnels du service d'orthopédie-traumatologie de l'hôpital Bicêtre avec le syndicat FO AP-HP

P 3 - 4 Appel intersyndical 94 manifestation Ministère Education Nationale 15 janvier : POUR DES AESH DANS NOS CLASSES, TOUT DE SUITE !

P 5 à 8 Résolution adoptée par l'AG des syndicats du 8 décembre 2025



130 participants à l'AG des syndicats de l'UD FO 94

Ouverture restreinte de la maison des syndicats et accueil de l'UD pendant la période des fêtes et les congés scolaires

A l'occasion des vacances scolaires de fin d'année la Maison Départementale des Syndicats sera exceptionnellement ouverte au public : de 8h30 à 16h du lundi 22 décembre 2025 au Vendredi 2 janvier 2026.

L'accueil de l'UD-FO 94 sera assuré de 9h15 à 12h30 et de 14h à 15h30 les lundis et mardis 22, 23, 29 et 30 décembre et de 9h15 à 12h30 les mercredis 24 et 31 décembre.

Merci d'envoyer un mail ou d'appeler en cas d'urgence.

Le secrétariat de l'Union Départementale souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous et vous présente ses vœux pour la nouvelle année 2026, dont nous espérons qu'elle sera riche en mobilisations et en grèves victorieuses.

**Soutien de l'UD-FO 94 à la grève des personnels
du service d'orthopédie-traumatologie
de l'hôpital Bicêtre avec le syndicat FO AP-HP**

L'UD FO 94 apporte son soutien aux personnels du service d'orthopédie-traumatologie de l'hôpital Bicêtre et au syndicat FO APHP qui sont en grève depuis le 2 décembre.

L'UD FO 94 exige avec eux la satisfaction de leurs justes revendications afin que les patients aient une prise en charge de qualité et en toute sécurité.

L'absence de personnels en nombre (aide soignants et infirmières en particulier) qui conduit aux déplacements permanents de personnels d'un service à un autre, à laisser des services sans surveillance infirmière, à la mobilité et la flexibilité à outrance, génère pour les personnels « un état d'anxiété et d'épuisement professionnel préoccupant » et menace les conditions de prise en charge des patients.

Avec le syndicat FO APHP et les personnels du service d'orthopédie-traumatologie de l'hôpital Bicêtre, l'UD FO 94 exige :

- L'arrêt des mutualisations
- L'arrêt de la pose d'office des RTT
- L'arrêt de la mobilité
- Le retrait des rapports contre les agents ayant refusé la mobilité
- L'arrêt des lissages de plannings
- Le maintien en orthopédie/traumatologie en horaires fixes et équipes fixes
- L'embauche de 10 aides-soignants de jour (5 du matin et 5 d'après-midi) et de 10 infirmières de jour (5 du matin et 5 d'après-midi)
- Les personnels ne veulent plus aller chercher les stupéfiants et les clôturer
- Un équipement adapté lorsqu'ils effectuent la javellisation
- Le travail en Binôme

Par la grève pour la satisfaction de leurs revendications, c'est tout l'hôpital public et la prise en charge des patients que les personnels du service d'orthopédie-traumatologie de l'hôpital Bicêtre défendent. Ils ont raison. Leurs revendications doivent être satisfaites ! L'UD-FO 94 appelle à les soutenir et invite ses syndicats à organiser des assemblées dans les services, entreprises, administrations, pour établir les revendications, et décider des moyens de les faire aboutir.

Créteil le 4 décembre 2025



POUR DES AESH DANS NOS CLASSES, TOUT DE SUITE !

POUR LE RESPECT DES NOTIFICATIONS MDPH !

Jeudi 15 janvier tous.tes en grève, fermons nos écoles !

De tout le Val-de-Marne, enseignant.es, AESH, invitons les parents, allons manifester ensemble au Ministère de l'Éducation Nationale !



Comme annoncé lors du **rassemblement du mardi 2 décembre, qui a réuni 150 enseignant.es et AESH** devant la DSDEN, nos organisations syndicales ont été reçues ce mercredi 3 décembre par le Directeur académique et le Secrétaire général de la DSDEN du Val-de-Marne.

Lors de cette audience, elles ont porté nos revendications communes :

- **Le recrutement d'AESH à hauteur des besoins pour que toutes les notifications d'accompagnement prononcées par la MDPH 94 soient respectées**
- **La création d'un statut de fonctionnaire d'Etat catégorie B pour ces personnels, avec un salaire à temps complet pour 24 heures d'accompagnement des élèves en situation de handicap ;**
- **La création massive de postes d'enseignant.e-s spécialisé.e-s et départs en formation pour les RASED à hauteur des besoins partout, ULIS, UE, IME... de psychologues scolaires, d'infirmier.e-s, de médecins, d'assistantes sociales.**
- **Le respect des orientations dans les dispositifs ULIS (TSA, TFC, ...), UEEA, UEMA et l'augmentation du nombre de personnels titulaires à hauteur des besoins notifiés par la CDAPH.**
- **L'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive, l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation ; l'abandon des PAS !**

Nos organisations syndicales ont fait état du **premier recensement d'AESH manquantes dans les écoles**, établi lors de l'assemblée intersyndicale départementale du 25 novembre : **1151 AESH pour 267 écoles, soit pour un tiers des écoles du département.** Elles ont indiqué qu'elles disposaient des

revendications très précises d'un grand nombre d'écoles ; le Directeur académique a demandé à nos organisations syndicales de les lui transmettre par mail.

Le Directeur académique n'a pas contesté les chiffres donnés par nos organisations syndicales et a même reconnu qu'au niveau départemental, **plus de 3000 élèves n'ont aucun accompagnement malgré des notifications émises par la MDPH. Il a précisé que 500 élèves étaient scolarisé.es en dispositif ou classe ordinaire, alors que leur notification première est en dispositif ou structure médico-sociale (UE, IME ou ITEP). Nous exigeons que tous.tes les élèves bénéficient d'une scolarisation adaptée à leurs besoins, ce qui implique un budget abondé !**

Le Directeur académique a également déclaré que la DSDEN avait procédé au recrutement des 170 AESH (1^{er} et 2nd degré) permis par l'enveloppe ministérielle, ainsi que de 35 AESH supplémentaires dans le cadre d'une rallonge budgétaire. Enfin, il a précisé que 68 démissions d'AESH avaient été compensées.

Le DASEN a dû reconnaître que l'enveloppe ministérielle accordée au département ne lui permettait pas de répondre aux notifications de la MDPH.

Impossible d'accepter de se situer dans cette « enveloppe fermée », qui aboutirait à déshabiller certaines écoles pour faire face aux urgences dans une autre !

Nos organisations syndicales confirment le mandat confié par les collègues le 25 novembre : *« si le représentant du Ministre dans le département ne répond pas positivement aux revendications, les organisations syndicales invitent les enseignants à organiser partout des assemblées communes avec les parents, les syndicats, les associations de parents pour organiser la montée au ministère dès le retour des congés de fin d'année ».*

Elles invitent toutes les écoles, tous.tes les enseignant.es et AESH à être massivement en grève le 15 janvier, et à se rassembler devant le ministère de l'Éducation nationale pour exiger la satisfaction de toutes les revendications des écoles et de nos revendications communes, seules à mêmes d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap et de mettre fin à une situation insupportable pour les enfants, les parents et les personnels !

Elles invitent toutes les écoles à établir précisément les besoins en postes d'AESH manquants actuellement pour que toutes les notifications de la MDPH qui s'imposent à l'Éducation Nationale soient effectives ainsi que le nombre d'élèves bénéficiant d'une notification pour une ULIS, un établissement spécialisé et qui sont actuellement scolarisés en classe banale par défaut. Elles invitent chaque école à se saisir du [document intersyndical](#) pour cela.

Jeudi 15 janvier tous en grève, fermons nos écoles !

De tout le Val-de-Marne, enseignant.es, AESH, invitons les parents, allons manifester ensemble au Ministère de l'Éducation Nationale !

Résolution adoptée à l'unanimité par l'AG des syndicats de l'UD FO 94 du 8 décembre 2025



Réunie à la Maison des Syndicats de Créteil le 8 décembre 2025, l'Assemblée Générale des syndicats de l'Union Départementale Force Ouvrière du Val-de-Marne (130 participants) s'inscrit dans l'ensemble des résolutions adoptées lors du XIIème congrès de l'UD FO 94 le 19 juin 2023, du congrès confédéral de juin 2022 à Rouen et des CCN de Bourges (septembre 2023), Chalon-sur-Saône (mars 2024), Carcassonne (septembre 2024) et Paris (mars et septembre 2025).

Indépendance syndicale :

la CGT-Force Ouvrière, un syndicat, pas un parti.

130 ans après le congrès constitutif de la CGT en septembre 1895 à Limoges qui affirmait déjà dans son article premier « les éléments constituant la Confédération générale du travail devront se tenir en dehors de toutes les écoles politiques », l'AG des syndicats de l'UD FO 94 réaffirme l'indépendance absolue du syndicat vis-à-vis du patronat, des gouvernements, des partis ou des groupements politiques et son attachement à la charte d'Amiens (congrès de 1906), fondement du syndicalisme libre et indépendant qui place l'action du syndicat en dehors de toute emprise politique.

Elle approuve l'orientation suivie par la confédération qui a préservé l'indépendance de FO :

- en refusant de donner la moindre consigne de vote lors des élections politiques, mais aussi en

refusant d'appeler à participer à des manifestations, rassemblements et meetings politiques, considérant que le syndicalisme ouvrier ne doit pas lier son destin à celui de l'État, ni s'associer à des groupements politiques quelconques - dont l'objectif est la conquête de cet État et l'affermissement de ses privilèges. La CGT-Force Ouvrière, un syndicat, pas un parti.

- en claquant la porte du conclave qui visait à faire valider par les organisations syndicales la réforme des retraites de 2023 rejetée massivement par les salariés, en affirmant notamment « nous ne participerons ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans un processus gouvernemental dit « délégation paritaire permanente » ».

Abandon du projet de budget d'austérité

Avec le CCN, l'AG des syndicats de l'UD FO 94 condamne les mesures budgétaires annoncées le 15 juillet dernier par l'ex 1^{er} Ministre Bayrou et reprises, souvent en les aggravant, par Lecornu. Le gouvernement a choisi de faire payer les travailleuses et les travailleurs, actifs, demandeurs d'emploi, retraités, malades... La facture pèse toujours sur les mêmes alors que les versements de dividendes ont battu un nouveau record historique en 2024 de plus de 100 milliards d'euros. La mobilisation

massive du 18 septembre a montré la détermination du monde du travail à lutter contre des mesures de violence sociale, injustes et brutales.

L'AG des syndicats de l'UD FO 94 condamne l'adoption de la partie recettes du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale qui maintient les exonérations pour les patrons (*Ces exonérations, dont le coût s'élève à 86,9 Md€ en 2024 - allègements généraux, exonérations ciblées et spécifiques -, compromettent gravement la pérennité de notre modèle social*), entérine la mise en œuvre de la réforme des retraites dont l'application est simplement décalée, n'apporte aucune garantie réelle quant à l'abandon du doublement des franchises et des participations forfaitaires qui peuvent, comme l'a confirmé le gouvernement, faire l'objet d'une mise en œuvre par décret sans figurer dans le PLFSS.

Alors que nous célébrons les 80 ans de la Sécurité sociale de 1945 basée sur le principe « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins » qui garantit un égal accès aux soins, l'AG des syndicats de l'UD FO 94 réaffirme avec le CCN « son attachement à notre modèle de protection sociale collective qui a montré, crise après crise son rôle d'amortisseur » et « exige le retour au financement de la Sécurité sociale par la cotisation ».

Avec le CCN de Paris, l'AG des syndicats de l'UD FO 94 exige l'abandon du projet de budget d'austérité.

Le gouvernement, à travers Lecornu et Farandou, a annoncé la tenue d'une conférence sur les retraites et le travail avec les partenaires sociaux. Le 1^{er} Ministre a d'ailleurs indiqué son intention d'y engager la discussion sur les retraites afin de mettre en place un système par points et la capitalisation.

Le Ministre du travail a précisé les objectifs de la conférence retraite travail : « Cette conférence est un lieu d'échanges et d'écoute, pas un lieu de négociations, qui doit permettre d'éclairer électeurs et candidats dans le cadre des débats de la présidentielle 2027. »

Pour l'AG des syndicats de l'UD FO 94, cette conférence retraite travail n'est donc absolument pas le lieu dans lequel il est possible de défendre et de négocier sur la base de nos revendications et « le cadre des débats de la présidentielle 2027 », n'est pas celui dans lequel notre confédération, attachée à l'indépendance syndicale, peut être amenée à intervenir.

Aussi, il est évident pour l'AG des syndicats de l'UD-FO 94, que la confédération Force Ouvrière qui revendique l'abrogation de la réforme Macron Borne, le maintien de la répartition et des régimes spéciaux et qui est opposée à la retraite par points ainsi qu'à toute forme de capitalisation, sera amenée à sortir de la « conférence retraite travail », comme elle a su le faire pour le conclave.

Plus que jamais, pas de suspension des revendications !

La situation économique et de l'emploi est particulièrement inquiétante pour les salariés et leurs familles. Les annonces de restructurations, de fermetures de sites, de délocalisations, de suppressions d'emplois et les défaillances d'entreprises se multiplient tant dans les grandes que dans les petites, comme en témoigne la situation à Sanofi Maisons-Alfort avec la cession de l'usine à la société ADRAGOS. L'AG des syndicats de l'UD FO 94 apporte son soutien au syndicat FO WI qui combat pour le maintien des emplois et des acquis des 375 salariés susceptibles d'être transférés.

Dans notre département, le taux de chômage (catégories A) est passé de 7.2% à 7.7% en un an.

L'ouverture à la concurrence des lignes de Bus RATP est l'occasion d'une privatisation et d'une remise en cause des acquis des salariés. Dans les faits, il s'agit de la constitution de monopoles locaux. Pour les salariés, pour qui le refus du transfert entraîne le licenciement, cela signifie la dégradation des conditions de travail (précarité, baisses des salaires, horaires éclatés).

L'annonce du passage de 12 supermarchés Auchan (sur les 14 magasins que compte le département) sous enseigne Intermarché ou Netto dans le cadre « d'un nouveau type de franchise » qui entraînerait la remise en cause du statut et des avantages obtenus par les salariés dans le cadre des accords d'entreprise Auchan (mutuelle, prévoyance, salaires, participation, intéressement, ...).

S'agissant de l'aérien, au nom de la soi-disant compétitivité, les employeurs multiplient les coups contre les salariés en remettant en cause les acquis sociaux ou en supprimant les emplois. Les employeurs donneurs d'ordre, tels ADP et Air France, ont une responsabilité particulière dans cette situation. En effet, leur exigence de compétitivité touche les salariés de ces entités mais aussi ceux des sous-traitants au point que la sécurité devient une source d'économie pour eux. A l'origine de cette situation, la marche à la privatisation et à la déréglementation. Ainsi, en ce moment même, ADP négocie un contrat de régulation économique avec l'État. Les précédents se sont invariablement traduits par des suppressions d'emplois et la remise en cause des droits des salariés avec une accélération de la sous-traitance d'activité et de la filialisation. FO ne saurait être associée à ce dispositif. L'AG de l'UD FO 94 affirme son opposition à toute privatisation, à la remise en cause du statut des personnels d'ADP et aux remises en causes des acquis et, avec le syndicat FO ADP, exige un plan d'embauche dans le cadre d'emplois statutaires et la réintégration des activités sous-traitées.

Dans l'Education nationale, le rapport de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, rendu public le 23 novembre dernier, propose d'aller plus loin dans l'offensive de territorialisation de l'École publique en

transférant l'organisation de l'enseignement aux collectivités locales. Ce serait la remise en cause du cadre national de l'école publique, du statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants et de leurs obligations de service nationales qui le garantissent. Pour l'AG des syndicats de l'UD FO 94, l'École doit rester l'École, la même partout avec des apprentissages dispensés par des enseignants fonctionnaires d'Etat, protégés de toutes les pressions locales par leur statut !

L'intelligence artificielle est utilisée pour remettre en cause les emplois et les droits des salariés.

Pour l'AG des syndicats de l'UD FO 94, dans cette situation rien n'est plus urgent que de faire valoir les revendications et la préservation de notre indépendance syndicale est une nécessité pour les faire aboutir :

- Abrogation de la contre-réforme des retraites Macron-Borne, Ni par points ni par capitalisation, ne touchez pas à nos retraites fondées sur la répartition et la solidarité ouvrière !
- Abandon des 45 transferts de compétences avec le choc de décentralisation demandée par la région Ile-de-France
- Augmentation générale des salaires, du point d'indice, des retraites, des pensions, des allocations et minima sociaux au minimum au niveau de l'inflation.
- Abandon définitif de la suppression de l'abattement de 10% pour les retraités et les personnes handicapées.
- Face aux annonces de suppressions d'emplois qui se multiplient dans le département : maintien des emplois, non aux licenciements !
- Abandon de la mise en place de la baisse à 90% de la rémunération en cas d'arrêt maladie pour les fonctionnaires
- Abandon des suppressions de postes dans la fonction publique et du projet Guérini-Kasbarian (fin des catégories, promotion au mérite et licenciements), abrogation de la loi de Transformation de la fonction publique
- Réouverture de tous les lits, arrêt des fusions d'hôpitaux, arrêt immédiat des changements d'horaires, d'équipes, du travail en fonction des pics d'activités, tous les effectifs doivent être maintenus dans les hôpitaux publics et privés
- Abrogation de la loi dite plein emploi, non à la suppression de 550 postes à France travail, embauche autant que de besoin pour assurer le suivi des allocataires du RSA et attribution d'une prime vie chère de 400 euros mensuels aux salariés de France travail de l'Ile-de-France
- Non à la mise en place des maisons France Service destinées, entre autres, à remplacer les accueils des Caf, Cpm, Urssaf, les bureaux de Poste, services des impôts... Maintien de tous les accueils physiques de l'ensemble des organismes et rétablissement des accueils, bureaux, centres fermés
- Des modes d'organisation du travail plus respectueux de la santé physique et mentale des travailleurs afin de réduire le nombre de tentatives ou de suicides, par exemple à la DGFIP

- Reconnaissance comme maladie professionnelle des pathologies invalidantes liées au travail sur écran ou à un environnement bruyant et des maladies psychiques (burn out, bore out...)

- Renforcement des droits des travailleurs handicapés et les droits des travailleurs aidants, notamment par la création de postes BOE dans la fonction publique

- Préservation des accords signés en matière de télétravail dans le privé comme le public

- Abandon des suppressions de postes dans l'Education Nationale, l'enseignement supérieur, la recherche et les CROUS, recrutement en masse de tous les enseignants nécessaires pour réduire les effectifs et assurer tous les remplacements, recrutement et création de tous les postes nécessaires pour toutes les catégories de personnels dans l'Education nationale, un statut de fonctionnaire d'Etat pour les AESH, l'abandon du rapport de la Convention citoyenne, l'arrêt de la territorialisation de l'École et le rétablissement de la semaine de 4 jours sur 36 semaines pour toutes les écoles (comme cela a été obtenu dans le département)

- Abandon du choc des savoirs, des groupes de niveau

- Mise en place des moyens indispensables à la scolarisation adaptée des enfants en situation de handicap

La grève et l'action commune sur les revendications claires pour gagner

Dans cette situation, où le gouvernement tente, en s'appuyant notamment sur la CFDT, de refaire passer la retraite par points et la capitalisation, la clarification des revendications est indispensable et le préalable à l'action commune. Aussi, l'AG des syndicats de l'UD FO 94 se félicite du communiqué commun des UD CGT et FO du 3 novembre : « *Les UD CGT et FO du Val-de-Marne tiennent à exprimer leur opposition ferme à toute capitalisation et à toute mise en place d'un système de retraites par points. Elles exigent le maintien et la défense des régimes de retraite par répartition fondés sur la solidarité ouvrière et du code des pensions des fonctionnaires qui y est adossé. Plus que jamais elles réaffirment leurs exigences communes :*

Abrogation de la réforme Macron Borne. Ni par points ni par capitalisation, ne touchez pas à nos retraites fondées sur la répartition et la solidarité ouvrière ! Retrait du budget d'austérité Macron Lecornu. »

De même, l'AG des de l'UD FO 94 appuie sans réserve l'appel à la grève et à la montée au ministère de l'Education Nationale, avec les parents, le jeudi 15 janvier lancé par les syndicats du département SNUDI-FO, FSU-SNUipp, CGT Educ'action pour des AESH tout de suite et le respect des notifications MDPH. Elle invite tous les syndicats de l'UD à saisir leurs syndiqués de la situation catastrophique faite aux élèves en situation de handicap dans notre département : 1151 Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) manquantes pour 267 écoles, sur les 623 écoles du Val-de-Marne, selon un

premier recensement effectué par les syndicats enseignants. L'AG de l'UD FO 94 invite ses syndiqués à se rassembler, avec les enseignants et AESH du Val-de-Marne, devant le ministère de l'Éducation nationale le jeudi 15 janvier.

L'AG de l'UD FO 94 apporte son soutien aux personnels du service d'orthopédie-traumatologie de l'hôpital Bicêtre et au syndicat FO APHP qui sont en grève depuis le 2 décembre. Elle exige avec eux la satisfaction de leurs justes revendications afin que les patients aient une prise en charge de qualité et en toute sécurité : L'arrêt des mutualisations, de la pose d'office des RTT, de la mobilité, le retrait des rapports contre les agents ayant refusé la mobilité, l'arrêt des lissages de plannings, le maintien en orthopédie/traumatologie en horaires fixes et équipes fixes, l'embauche de 10 aides-soignants de jour (5 du matin et 5 d'après-midi) et de 10 infirmières de jour (5 du matin et 5 d'après-midi)...

Par la grève pour la satisfaction de leurs revendications, c'est tout l'hôpital public et la prise en charge des patients que les personnels du service d'orthopédie-traumatologie de l'hôpital Bicêtre défendent.

« Pour le Pain, la Paix, la Liberté »

Avec la confédération Force Ouvrière, l'AG des syndicats de l'UD FO 94 réaffirme son attachement à l'expression « pour le Pain, la Paix, la Liberté » qui rappelle l'engagement historique de la CGT-FO depuis ses origines et sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats, partout dans le monde où des conflits existent. Tous ceux qui soutiennent la guerre, directement ou indirectement, portent la responsabilité de ses conséquences dévastatrices. Les guerres n'ont jamais servi ni les travailleurs, ni leurs familles ; elles ne profitent qu'à ceux qui tirent avantage du chaos et de la division qui génèrent de la souffrance humaine.

Avec la confédération FO, l'AG des syndicats de l'UD FO 94 exige un cessez-le-feu immédiat à Gaza, en Ukraine et partout dans le monde et le retrait de toutes les armées d'occupation. Elle condamne les votes des crédits de guerre par les députés au parlement français comme au parlement européen. Pas un euro, pas une arme pour la guerre : l'argent doit être consacré aux services publics, à la satisfaction des droits sociaux et à la résorption de la crise du logement, pas à l'économie de guerre.

L'AG de l'UD FO 94 soutient totalement la lettre commune au Recteur de l'académie de Créteil, des fédérations syndicales de l'Éducation Nationale du département FO FSU CGT SUD, au sujet des incidents graves survenus dans le lycée professionnel Michelet à Fontenay-sous-Bois lors d'un « rallye citoyen ». Avec les fédérations départementales, elle « demande l'arrêt immédiat de tous les dispositifs (« classes de défense et de sécurité globale », « classes engagées », rallyes citoyens, ...) permettant

l'armée de pénétrer dans les établissements scolaires, de toutes ces « formations » dont l'unique objet est de pousser les jeunes collégiens et lycéens vers les métiers de la défense. La vocation de l'École est de former des citoyens éclairés, pas d'être une antenne de recrutement pour l'armée. »

L'AG des syndicats de l'UD FO 94 s'oppose à la mise en place d'un service militaire « volontaire ».

Maison des syndicats de Créteil et droit syndical

L'assemblée générale de l'UD FO 94 tient à réaffirmer son attachement à la Maison Départementale des Syndicats de Créteil et au respect de la convention qui en détermine les conditions d'utilisation. Elle approuve le courrier intersyndical des UD demandant aux responsables du Conseil Départemental « de revenir à ce qui se pratique dans cette maison depuis des décennies et de respecter le règlement intérieur en vigueur depuis 1992 et rappelons qu'il s'agit bien de la Maison Départementale des Syndicats et non d'une maison de associations. » et prend acte du fait que la procédure de réservation des salles a été rétablie pour 3 mois.

L'assemblée générale des syndicats de l'UD FO 94 estime indispensable de faire respecter le droit syndical, en particulier pour les locaux syndicaux. Informée du courrier adressé par le secrétaire général de l'UD au maire de Fontenay-sous-Bois demandant « qu'une solution conforme au protocole soit mise en œuvre avec un local dédié spécifiquement au syndicat FO territoriaux Fontenay-sous-Bois qui est dans l'attente depuis maintenant plus d'un an » l'UD FO 94 prendra ses responsabilités, y compris sur le terrain de la mobilisation publique en coordination avec le syndicat FO territoriaux Fontenay, si une réponse satisfaisante n'était pas apportée rapidement.

Renforcer les syndicats FO dans notre département

L'AG des syndicats de l'UD FO 94 appelle tous les syndicats et militants FO à se mobiliser pour faire gagner le vote FO aux élections professionnelles, avec notamment les élections de la Fonction Publique en décembre 2026.

Elle les incite à inviter les syndiqués à participer aux stages de formation organisés par l'UD avec le CFMS.

Elle appelle l'ensemble des structures et des militants à amplifier la syndicalisation

* en développant de nouvelles implantations, comme cela vient de se faire avec la création du syndicat FO Transavia sol à Orly et des sections syndicales dans les Maisons d'Accueil Spécialisées de Champigny et Ormesson, à l'APHP, ...

* et en consolidant les syndicats de base existants par l'augmentation du nombre d'adhérents.

Renforcer notre organisation syndicale, c'est renforcer nos revendications et renforcer le rapport de force qui nous permettra d'obtenir satisfaction sur nos revendications.